

Extrait du Registre aux délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 19 septembre 2024
Séance du 26 septembre 2024

Présidence de : Monsieur Laurent DESMONS

29 Membres élus le 23 février 2024 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, GAMBIER David, TABET Lucy, DISASSINI Guy, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, DUCATILLON Nicole, DUFOUR Olivier, DOISY Cindy, DUTOMBEAU Jérôme, CAPRON Edwige, HAUSSY Jonathan, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MASCARTE Roger, MAZURE Françoise, VEREZ Richard, POULAIN Ophélie, KERRAR Maggy, BETTINI Gilles, DEVILLE Doriane.

Membres ayant donné pouvoir : Madame Marie-José CARON (pouvoir à DEHEN Mireille), Madame Evelyne URBANIAK (pouvoir à FRASCA Geneviève), Monsieur David GAMBIER (pouvoir à MOREAUX Rémy), Madame Cindy DOISY (pouvoir à DUCATILLON Nicole).

OBJET : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Il est exposé aux membres de l'Assemblée délibérante qu'en fonction des besoins des services, il sera nécessaire de recruter 1 agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article L.332-23-2° du code général de la Fonction Publique,

Vu l'article L.332-23-2° du code général de la Fonction Publique ;

Considérant qu'il est envisageable de renforcer les services techniques pour l'organisation des travaux en espaces verts et ce pour la période du 1er Octobre 2024 au 30 Novembre 2024, correspondant également à la période des congés engendrant un effectif moindre dans les services ; Il est demandé à l'Assemblée Délibérante :

- La création à compter du 1er Octobre 2024 d'1 emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

- Cet emploi non permanent sera occupé par 1 agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois en application de l'article L.332-23-2° du code général de la Fonction Publique, allant du 13 Septembre 2024 au 12 Novembre 2024 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'IB 367, IM 366 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Vote : Adopté à l'unanimité

La secrétaire de séance,
Madame Jocelyne CHARLET

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Laurent DESMONS



Publié sur le site internet : 07/10/2024

Envoyé en préfecture : 02/10/2024

Reçu en préfecture : 02/10/2024

Identifiant : 059-215906546-20240926-2024_090-DE